

DÉPARTEMENT
DE LA LOIRE

DECISION DU PRESIDENT
DE ROANNAIS AGGLOMERATION

ROANNAIS
AGGLOMERATION

63, rue Jean Jaurès
42311 ROANNE

N° DP 2024-084

Déchets ménagers

Contrat de location d'un chariot télescopique
avec godet grappin et climatisation

Plateforme déchets verts
Déchèterie La Vilette

| | |
|---------------------|--|
| Certifié exécutoire | |
| Reçu en préfecture | |
| Publié | |

Le Président de Roannais Agglomération,

Vu les articles L.2122-1 et R.2122-8 du code de la commande publique portant sur les marchés sans publicité ni mise en concurrence préalable pour les achats dont le besoin estimé est inférieur à 40 000 euros HT ;

Vu l'arrêté préfectoral du 5 avril 2022 portant statuts de Roannais Agglomération et notamment la compétence obligatoire « Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés » ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 10 juillet 2020 modifiée, accordant au Président délégation de pouvoirs pour approuver et attribuer les marchés de travaux, fournitures et services et les accords-cadres, dont le montant est inférieur ou égal à 90 000 € HT, quels que soient l'objet, la nature ou le mode de passation, et qui font l'objet d'un contrat écrit définissant les obligations des parties ;

Vu l'arrêté du Président du 30 juillet 2020 donnant à Jacques TRONCY, Vice-Président, subdélégation pour exercer la délégation de pouvoir précitée ;

Considérant qu'il est nécessaire de louer un chariot télescopique équipé d'un godet à déchets verts pour la plateforme de la déchèterie de la Vilette, pour une durée d'un an ;

Considérant l'offre de location de la société P.M.A. (Perreux Manutention Agricole) ;

DECIDE

- D'approuver le contrat avec la société Perreux Manutention Agricole se rapportant à la location d'un chariot télescopique avec godet déchets verts et climatisation ;
- De préciser que le montant annuel forfaitaire de location est de 22 200 € HT ;
- De préciser que le contrat est conclu jusqu'au 31 janvier 2025 ;
- De dire que les crédits sont inscrits au budget général 2024 ;
- De s'engager à demander l'inscription des crédits au budget 2025.

Par délégation du Conseil communautaire,
pour le Président et par subdélégation,
Jacques TRONCY

Vice-Président délégué aux Finances
et aux Achats publics

